

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	OLDSMOBILE	Cutlass modèle 3AG37 moteur 7 5 places	CH 0337 53
Constructeur	OLDSMOBILE DIVISION of G. M. C. Lansing (USA)		
Identification	"Cutlass 3AG37" et "CH 0337 53" sur la plaquette du constructeur		
Plaquette constr.	"3G37K.." devant le No du châssis		
N° du châssis	sous le capot, à droite, à l'intérieur de l'aile		
Ident. du moteur	à gauche, derrière le pare-brise		
Importateur princ.	"K" à gauche, à l'avant sur le bloc, près de la pompe à eau (frappé par l'importateur)		
Véhicule homologué	GENERAL MOTORS SUISSE SA Salzhausstrasse 21 2501 Bienne	Signes fixes dans code du type	3G37K.. / 3AG37

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique avec assistance hydraulique
Transmission	boîte automatique
Nombre de vitesses	3 Entraînement sur roues arrière
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues, AR= limiteur AV= soupape de dosage
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin combinée

Moteur	OLDSMOBILE	Type	V8-403 4bbl(K)
Construction	V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Retrofidiss.	EAU	Nombre cylindr.	8
Alésage	110,52	Course	85,98
Cylindrée	6595	CV-Impôt	33,59
Puissance en CV	185 SAE-net	à t/min	3600
Bruit	74 dB/A	à t/min	3600
Silencieux	1 = 540 x 290 x 120 mm		
Mesure des gaz	ECE-15, 01+02		
Déparasitage	OCB, annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Carrosserie	limousine
Nombre de portes	2
Ceintures sécurité	SAE-J-4c
Cale	-
Antivol	verrouillage de la direction et de la boîte c.v.
Indic. vit.	km/h
Retroviseur	intérieur + gauche
Attolage	-
Nombre de places	5 av 2 centre ar 3
Dimensions	int. ext.
Longueur	5377
Largueur	1935
Hauteur	1410
Porte à faux	lat av 1172 ar 1360
Empalléments	2x45 /
Voie	av 1552 ar 1542
Voies	av - ar -
Braquage	g 11400 d 11500
Distance volant - vers l'avant du véhicule	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	1060	800	1860
Charge utile	110	240	350
Poids total	1170	1040	2210
Garantie fabr.			2425
Dimens. pneus	GR 78 - 15	GR 78 - 15	(Variantes +)
Ply / bar	R / 1,8	R / 1,8	voir
Charge pour V max	1300	1300	remarques)
	varie selon la marque, minimum 177 km/h		
Garantie poids remorquable avec frein			1752
Garantie poids remorquable sans frein			454
Garantie poids de l'ensemble			-
Poids remorquable testé			-
Vitesse maximale selon le constructeur			177 km/h
Vitesse maximale testée			- km/h

Equipement §)		Indications pour le permis de circulation			
Feux de route	GUIDE 2A DOT H..	Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Feux de croisement	GUIDE 2A DOT H..	Marque et type	O L D S M O B I L E Cutlass		
Feux de position	DOT IP 77 GUIDE 3A	Homologation			
Feux rouges	SAE(2)A(2)I(2)S(2) T 76 GUIDE 3A	N°	CH 0337 53		
Feux stop	SAE(2)A(2)I(2)S(2) T 76 GUIDE 3A	Carrosserie	Limousine		
Clignoteurs	av voir feux pos. ar voir feux rouges	Places	total 5	avant	2
Catadioptrés	av AV + AR ar SAE A 68 DOT	Poids à vide	1860	Carburant	B
Feux de gabarit	av ar SAE AP2 76	Charge utile	-	CV-impôt	33,59
Feux complément.	2 feux de route complémentaires GUIDE 1A DOT H..	Poids total	2425	Cylindree	6595
Eclairage plaque	1 séparé au centre				
Essuie-glace	2 balais				
Avertisseurs	DELCO REMY A + F				
	avec 3 lampes lave-glace				
	ou d'autres modèles homologués				

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure des gas : la vignette ECE-15 se trouve à gauche, à l'avant sur montant de porte.
- +) Variante de pneus : HR 78 - 15 4 PR charge 1430 (1,8) V-max. varie selon la marque, minimum 177 km/h
FR 78 - 15 4 PR 1270 (2,0) 177 km/h
205 HR 15 1260 (2,1) 210 km/h
225/70 HR 15 1280 (2,1) 210 km/h.

§) Modifications par l'importateur:

- les ampoules orange des feux de position sont remplacées par des blanches;
- les ampoules d'origine des feux rouges/stop/clignoteurs AR sont trop puissantes; doivent être remplacées par des 5/18 W; la puissance exigée des ampoules, lorsqu'elle diffère de celle d'origine, doit être marquée de manière durable et bien visible;
- des catadioptrés complémentaires SAE A 68 DOT doivent être montés sur le pare-chocs;
- les feux de gabarit AV d'origine doivent être débranchés afin que les clignoteurs AV et AV latéraux puissent fonctionner simultanément;
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule.

A noter dans le permis de circulation:

(102) - Charge utile de la galerie, max. 90 kg.

Lieu et date de l'homologation
Studen, 07.03.77

Homologation fédérale des types de véhicules